



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

La politique du maintien à domicile en interrogation

La question du maintien de l'autonomie au domicile a été au cœur des travaux de notre Assemblée Générale du 28 janvier dernier. Depuis, notre Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) a été saisie sur la question de la politique du maintien à domicile par les Présidents d'EPCI en charge directement des services d'aide à domicile (SAAD) via leur Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Ainsi, animée par un esprit constructif de concertation et soucieuse du respect du pluralisme à travers la recherche de solutions communes non partisans, l'AMF 22 a mis en place un groupe de travail composé des 4 Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (ou de leurs représentants) en charge d'un service d'aide à domicile public (Loudéac Communauté Bretagne Centre, Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté) et de leurs responsables en charge de cette compétence.

Au terme de notre réunion de travail, nous avons décidé de saisir le Président du Conseil Départemental en insistant :

- d'une part, sur les difficultés des services d'aide à domicile s'agissant des ressources humaines et d'attractivité du métier ;
- d'autre part, la nécessaire équité dans la prise en charge de traitement entre le secteur privé ou associatif et le secteur public.

Le groupe de travail poursuit l'étude des fonctionnements respectifs des services d'aide à domicile du secteur public afin d'identifier les améliorations possibles. L'objectif étant la détermination d'une tarification départementale co-construite, cohérente et nécessaire.

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

Assemblée Générale annuelle – 23-06-23 à Pabu

Conférence-débat sur le thème « les violences faites aux femmes »

Dans le cadre statutaire, la FAS organise son Assemblée Générale annuelle :

le vendredi 23 juin 2023 à PABU, salle polyvalente (près de la mairie)

Le matin sera consacré à la présentation des différents rapports :

1. Rapport moral présenté par Daniel Delaveau, Président de la FAS Bretagne, rapports d'activités, financier....
2. Élections des membres au Conseil d'Administration

L'après-midi le choix d'une conférence-débat a été fait ayant pour thème :

« les violences faites aux femmes »

En présence de Mme D. Guillien, Présidente de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF).

Lors de différentes rencontres ou échanges ou de par votre situation professionnelle, il me semble que ce thème retiendra votre attention et c'est avec plaisir, en lien avec la FAS, que je vous invite à participer à cette conférence.

Si vous souhaitez qu'un déplacement en co-voiturage soit organisé, merci de me l'indiquer par retour de mail à m-france.bommert@orange.fr

Contact : Marie-France Bommert - Membre du Conseil d'Administration de la FAS Bretagne et des Côtes d'Armor

Préfecture des Côtes d'Armor

Accueil de réfugiés à Callac – Action de l'État

Vous trouverez en **annexe 1**, une information de la Préfecture des Côtes d'Armor intitulée « Accueil des réfugiés à Callac – Action de l'État ».

Chambre d'Agriculture

Application smartphone

Signalement dégâts faune sauvage + N° Vert Choucas des tours

La problématique des dégâts pouvant être causés sur les cultures par la faune sauvage, que ces espèces soient chassables, classées « espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) » ou encore protégée (Choucas des tours...).

Il se peut que des agriculteurs vous contactent ou viennent en mairie pour des dégâts causés sur leurs parcelles ou au sein même de leur exploitation.

Même sans indemnisation à la clé, il est important que les agriculteurs touchés puissent déclarer et surtout chiffrer les dégâts occasionnés afin de nous permettre d'appuyer les demandes de dérogation (pour le Choucas) et de classement en tant qu'ESOD pour les autres animaux.

Afin de faciliter au mieux cette démarche de signalement de dégâts, le réseau des Chambres d'Agriculture a développé une application mobile à cet effet.

Vous trouverez en **annexes 2 et 3**, le **flyer de présentation** de l'application, ainsi que le **mode d'utilisation** détaillant pas à pas le signalement d'un dégât.

L'application est utilisable par tout un chacun, même les particuliers. Bien que le public principalement visé reste les agriculteurs. Ce flyer peut donc bien entendu être mis à disposition au sein de votre mairie également.

De plus, vous trouverez ci-après, le lien d'accès au formulaire de signalement de dégâts en ligne, qui peut se substituer à l'application smartphone (pour les personnes ne disposant pas de smartphone) : <https://esod.chambres-agriculture.fr/signalement>

Nous vous informons que comme l'année dernière, la Chambre Régionale d'Agriculture met en place un numéro « Choucas des tours » dont l'objectif est multiple :

- venir en aide aux agriculteurs qui subissent des dégâts, notamment concernant le Choucas des tours, espèce protégée, en leur facilitant l'accès aux moyens d'interventions possibles lorsqu'ils existent (contact des personnes agréées pour le tir et le piégeage),
- faire connaître et encourager la déclaration de dégâts via l'application mobile ou le formulaire en ligne, seul moyen pour la profession d'obtenir des dérogations ou bien des classifications ESOD.



GEIQ 22 Multi Secteurs

Le GEIQ 22 Multi Secteurs, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, s'inscrit dans le réseau des 200 GEIQ présents partout en France, et étend son action sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor.

L'appellation « GEIQ » est délivrée chaque année, sur le respect d'un cahier des charges, par une commission mixte nationale, composée, entre autres, de trois membres de l'état, et présidée par Alain Régnier, Préfet et délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés.

La mission des GEIQ consiste, sur demande des entreprises qui les composent, à miser sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à l'emploi (décrocheurs scolaires, bénéficiaires des minima sociaux, personne en situation de handicap...), en proposant des parcours d'alternance adaptés et débouchant sur une qualification et un emploi durable.

Un accompagnement socio professionnel individualisé est assuré durant tout le parcours : relation avec le tuteur d'entreprise, intégration, suivi et adaptation de la formation, acquisition des connaissances et de compétences, levée des freins à l'emploi (santé, mobilité, logement...).

Le GEIQ 22 Multi Secteurs, groupement d'entreprises engagées, vous propose un partenariat afin de venir au plus près de vos concitoyens en difficulté d'insertion : permanence en mairie, information collective... ou tout autre type d'action sur lesquels nous souhaitons pouvoir échanger avec vous lors d'une rencontre.

GEIQ 22 Multi Secteurs - 47 rue du docteur Rahuel - 22000 St Brieuc - 02 96 77 33 24 - contact@geiq22.fr - www.geiq22.fr

ADIL des Côtes d'Armor Permanences juin

Vous trouverez en **annexe 4**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de juin 2023.

Contact au 02.96.61.50.46 (de 9 h à 12 h 30 du lundi au vendredi) ou possibilité de prise de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/>.

Toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS RÉGIONALES

GÉNÉRATION VÉLO

Collectivités territoriales, les cyclistes de demain sont chez vous !

Génération vélo, un outil au service de l'apprentissage du vélo

L'éducation à la pratique du vélo est un enjeu important pour lequel de plus en plus de collectivités s'engagent. Le dispositif « [Savoir Rouler à Vélo](#) » lutte efficacement contre la sédentarité des enfants de 6 à 11 ans et ses effets négatifs sur la santé morale et physique. Il inscrit durablement la pratique du vélo comme un moyen de transport éco-responsable. Le programme Génération Vélo vous accompagne dans cette dynamique.

Porté par la FUB avec le soutien du ministère de la Transition écologique et du ministère des Sports, Génération Vélo permet d'accélérer le déploiement du Savoir Rouler à Vélo en proposant des solutions de financements à destination des collectivités territoriales.

À ce jour, 200 000 enfants ont déjà reçu une attestation Savoir Rouler à Vélo. L'objectif national étant de former 800 000 enfants par an à partir de 2027, Génération Vélo constitue un formidable levier pour les collectivités. Nous attirons votre attention sur votre éligibilité à bénéficier du fonds Génération Vélo, encore accessible à ce jour.

Dans les Côtes d'Armor, des intercommunalités et des communes bénéficient déjà de financements pour mettre en place des cycles de Savoir Rouler. Par exemple, pour le premier trimestre 2023, 650 enfants costarmoricens ont bénéficié du dispositif.

Vous souhaitez rejoindre la dynamique ou avoir plus d'informations sur le Savoir Rouler et les leviers d'accompagnement de Génération Vélo, rendez-vous sur www.generationvelo.fr. Mathieu Baudry, animateur breton du programme est également présent pour répondre à toutes vos questions.

Contact : Mathieu Baudry - m.baudry@sofub.fr

Pour aller plus loin :

[Plaquette de présentation du programme](#)

[Calendrier des webinaires à destination des collectivités intéressées](#)

[Exemple de mise en place d'un cycle SRAV à l'école \[vidéo\]](#)

Préfecture de Région

Promotion d'une alimentation saine et durable 2023

Date limite de dépôt 30 juin 2023

L'édition de l'appel à projets annuel Promotion d'une alimentation saine et durable, porté par la DRAAF, la DREETS et l'ARS, en partenariat avec l'ADEME, vient d'être publié **jusqu'au 30 juin 2023**.

Il vise cette année à accompagner :

- Les **établissements de santé et médico-sociaux** à l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim et de la loi Climat et résilience.
- Les **jeunes de 16 à 25 ans**, dans l'objectif de leur faire adopter des comportements alimentaires favorables à la santé via une alimentation équilibrée, saine et durable.
- La **lutte contre la précarité alimentaire**, via l'appel à projets dédié du Fonds pour une aide alimentaire durable – Programme Mieux manger pour tous.

Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet de la DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-regional-2023-promotion-d-une-alimentation-saine-et-durable-a2084.html>.

N'hésitez pas à relayer largement cette information au sein de vos réseaux et de privilégier un premier contact par mail (pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr).

CROSS Bretagne

Appel à témoignages SEM – Sport en mouvement 2023

Vous développez une action / un projet innovant qui répond aux mutations du sport (nouvelles pratiques, lieux de pratique de demain, transition écologique, évolution de l'engagement, etc.) ?

Ne manquez pas l'opportunité de partager vos bonnes pratiques lors des **ateliers thématiques** de « SEM – Sport en Mouvement » qui se tiendront le **vendredi 22 septembre 2023** au **Couvent des Jacobins, à Rennes**. Ces ateliers, qui auront lieu l'**après-midi**, constituent une occasion unique d'échanger avec un public qualifié et de valoriser vos initiatives. Vous disposerez de 15 minutes de présentation, suivie d'une session de questions/réponses avec les participants.

Avec **plus de 500 actrices et acteurs du sport** attendus sur la journée, cet événement est l'occasion idéale pour faire connaître votre travail au plus grand nombre !

Chaque atelier portera sur une thématique de « SEM – Sport en Mouvement », alors, si vous jugez que votre projet cible l'une d'entre elles,

soumettez-nous vos candidatures en remplissant le formulaire dédié ci-dessous avant le 4 juin 2023 !

Nous serons ravis d'examiner votre proposition et de vous donner l'opportunité de faire connaître votre travail au plus grand nombre. L'ensemble des bonnes pratiques proposées pourront être valorisées sur le site internet de SEM.

Les thématiques et problématiques des ateliers sont les suivantes :

- **LIEUX DE PRATIQUE DE DEMAIN** : *Où pratiquerons-nous demain ? Entre modernisation et maillage territorial des lieux de pratique, comment concilier mode de vie actif des populations, sobriété, viabilité économique en préservant la cohésion sociale et l'éducation par le sport ?*
Vous avez conçu, aménagé un lieu de pratique qui répond aux nouvelles attentes des populations et aux mutations du sport ? Présentez-nous votre projet/action/solution [EN CLIQUANT ICI](#).
- **ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT** : *Quelles formes d'engagement demain ? Valorisation, simplification, adaptation des organisations : comment maintenir l'engagement ?*
Vous avez mis en place des solutions pour maintenir ou développer l'engagement au sein de vos structures (valorisation, simplification, adaptation des organisations, actions en direction des jeunes, nouvelle gouvernance...) ? Présentez-nous votre projet/action/solution [EN CLIQUANT ICI](#).
- **NOUVEAUX MODÈLES D'ORGANISATION SPORTIVE** : *Quelles nouvelles formes d'organisation sportive demain ? Entre coopération et compétition, quelles relations entre les organisations pour développer une réelle culture de la pratique sportive en faveur de toutes et tous ? Quels nouveaux modèles économiques ?*
Vous avez mis en place un nouveau modèle d'organisation ? Vous développez des coopérations territoriales/interdisciplinaires pour favoriser la culture de la pratique sportive ? Vous avez repensé votre modèle économique ? Présentez-nous votre projet/action/solution [EN CLIQUANT ICI](#).
- **NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES** : *Quelles seront les pratiques sportives de demain ? Comment s'adapter aux nouvelles attentes autour de la liberté, du jeu et du plaisir ? Quelles nouvelles offres de pratiques sportives ?*
Vous avez créé des offres de pratiques innovantes répondant aux nouvelles aspirations ? Présentez-nous votre projet/action/solution [EN CLIQUANT ICI](#).

- **TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SPORT** : *Victime, coupable, comment s'adapter et s'engager de manière responsable pour un sport demain ?*
Vous avez repensé votre fonctionnement en intégrant la dimension environnementale ? Vous accompagnez à la transition écologique des structures sportives ? Présentez-nous votre projet/action/solution [EN CLIQUANT ICI](#).
- **DÉCROCHAGE ET RACCROCHAGE SPORTIF** : *Comment éviter le décrochage sportif et aller vers les publics éloignés par des approches et méthodes innovantes ?*
Vous avez mis en place des actions, des solutions pour réduire le décrochage sportif ? Vous développez des actions innovantes pour aller vers les publics éloignés ? Vous utilisez des approches et outils innovants pour réduire le décrochage sportif ou aller vers les publics éloignés ? Présentez-nous votre projet/action/solution [EN CLIQUANT ICI](#).

Vous trouverez en **annexe 5**, le document de communication du CROSS Bretagne.

Réseau Cohérence

Pacte de coopération pour les transitions

Mode d'emploi pour des espaces de coopération collectivité-société civile en faveur des transitions

Pour accélérer les transitions écologiques, nous avons besoin de processus et d'espaces participatifs, afin que des mesures ambitieuses soient co-construites et portées conjointement par les élu.es et les citoyen.nes sur les territoires, et ainsi permettre l'engagement du plus grand nombre.

S'adressant aux élus des collectivités territoriales et à la société civile locale, le Pacte de coopération est une boîte à outils pour faire émerger des espaces de coopération en faveur des transitions en Bretagne.

Ces espaces de coopération peuvent prendre la forme de :

- Commission extra-municipal ou extra-intercommunal sur les transitions,
- Conseil agricole et alimentaire associé à un Programme Local Alimentaire, Conseil de transition énergétique associé à un Plan Climat Énergie Territorial, Conseil Biodiversité associé à un Atlas de la Biodiversité, ...
- De groupe de coopération au sein d'un conseil de développement,

Concrètement le Pacte propose, sous la forme de documents à la carte, des outils qui vont faciliter la collaboration entre acteurs locaux.

En s'appuyant sur des exemples, ce Pacte permet de constituer :

- Une vision partagée pour définir un horizon commun,
- Une posture commune pour une coopération authentique et transparente,
- Des objectifs et un plan d'actions opérationnels à partager,
- Un espace pour une gouvernance partagée.

Chaque territoire ayant ses spécificités, son histoire, ses forces, ses faiblesses, ses enjeux, ce Pacte a vocation à être adapté par les acteurs de chaque territoire. Ainsi, ses utilisateurs s'engagent à le co-construire et à contribuer à la réussite de la feuille de route opérationnelle qui sera écrite et signer conjointement.

Ce Pacte est promu par le Réseau Cohérence qui regroupe plus d'une centaine de membres (associations d'agriculteurs, d'artisans, de consommateurs, de défenseurs de l'environnement, d'acteurs de la santé) en Bretagne. Il s'est fixé pour tâche essentielle, la promotion d'un développement durable et solidaire par le biais de la coopération, principe fondateur du Réseau Cohérence.

Téléchargeable <https://www.reseau-coherence.org/pacte-de-la-cooperation>

Si vous souhaitez en savoir plus sur le Pacte et/ou comment le mettre en place sur votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter 06 73 21 06 66 / contact@reseau-coherence.org

INFORMATIONS NATIONALES

SÉNAT

Avenir du Maire et de la Commune en France : élus locaux, le Sénat vous consulte !

Le Sénat a mis en place une mission d'information sur l'avenir du Maire et de la Commune en France. Le but de cette mission est de prendre la mesure des aspirations des Maires et des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mandat, pour esquisser les pistes d'évolution. Quel avenir se dessine pour les Communes et les Maires ? Quelle vision proposer à l'horizon 2030 et à quelles conditions pourra-t-elle se réaliser ?

En complément des auditions et déplacement qu'elle conduit, la mission d'information souhaite recueillir directement le témoignage des élus municipaux eux-mêmes. Votre aide nous est précieuse et nous vous remercions de participer ainsi à nos travaux.

Vous pouvez participer à cette consultation en vous connectant à l'adresse suivante **jusqu'au jeudi 8 juin 2023** :

<https://participation.senat.fr/avenir-du-maire-et-de-la-commune-en-france-elus-locaux-le-senat-vous-consulte>

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à la plateforme, vous pouvez envoyer un mail à cellule-internet@senat.fr

INFORMATIONS DE L'AMF NATIONALE

Communiqués de presse

Agressions des Maires :

l'AMF et France urbaine appellent à un renforcement du soutien aux élus

Le communiqué de presse et la contribution de l'AMF sont disponibles sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-agressions-maires-lamf-france-urbaine-appellent-un-renforcement-du-soutien-aux-elus/41719>

Mobilisation commune contre les violences faites aux élus : Élisabeth Borne a reçu Yannick Morez avec David Lisnard et Maurice Perrion

Le communiqué de presse et la contribution de l'AMF sont disponibles sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-mobilisation-commune-contre-les-violences-faites-aux-elus-elisabeth-borne-reu-yannick-morez-avec-david-lisnard-maurice-perrion/41720>